

« **ENTREPRENDRE ENSEMBLE** » jouit depuis sa création en 2006, d'une bonne reconnaissance comme acteur de la création et la reprise d'entreprise.

Son accompagnement commence à l'idée d'entreprendre jusqu'à la création et l'installation de l'entreprise.

Les porteurs de projet que nous recevons ne savent pas toujours comment et vers qui se diriger pour trouver les compétences dont ils ont besoin pour construire techniquement leur projet de création ou de reprise d'entreprise dans la cohérence.

Pour les aider à progresser et identifier librement leurs besoins, nous créons ce réseau d'adhérents dits « experts »* dans le but de les accompagner, répondre à leurs questionnements et les aider à acquérir, par une bonne construction du projet, la crédibilité nécessaire à l'octroi éventuel de financements et surtout acquérir par une meilleure connaissance des risques, la maîtrise de leur dossier.

Entreprendre Ensemble, décline toute responsabilité suite aux éventuels manquements professionnels des « experts* » adhérents au réseau, quelque soit leur domaine d'activité. Pour ces raisons, il est demandé aux personnes membres de l'association qui se présentent comme experts* de présenter leurs compétences et expériences aux porteurs de projets qui les sollicitent.

- En effet, l'appellation « Expert* » signifie : savoirs, compétences, connaissances, expériences et s'accompagne de bonnes pratiques dans le domaine professionnel dont il s'agit.
- L'expérience et les compétences de l'expert* doivent lui permettre d'encadrer et d'accompagner le parcours des porteurs de projets.
- L'expert* qui souhaite être membre de notre réseau, doit payer une cotisation de membre expert* (voir formulaire d'adhésion) à l'association et être en activité dans ses domaines de compétences professionnelles, domaines qu'il relatera sur la fiche réservée à cet effet et qu'il adressera par mail au réseau lors de sa demande d'adhésion et ou lors de son adhésion.
daisy.dourdet@entreprendre-ensemble.com
- L'acceptation ou le refus d'une adhésion expert* reste de la seule appréciation du bureau d' « Entreprendre Ensemble, qui n'aura pas à justifier sa décision.
- Par l'adhésion au réseau « Entreprendre Ensemble » l'expert* autorise la diffusion de ses coordonnées et compétences professionnelles définies dans le formulaire réservé à cet effet et envoyé par l'expert*.
- La procédure sera la même dans le cadre du renouvellement de la cotisation annuelle.



Engagements des Experts :

- Conseiller bénévolement les porteurs de projet dans la phase de pré-crédation, jusqu'à leur installation.
- Accompagner bénévolement les porteurs de projet et mettre en pratique une feuille de suivi qui tiendra compte des besoins spécifiques de chaque porteur de projet. Ce suivi doit permettre aux parties en présence, de mesurer la progression de l'accompagnement et la bonne construction du projet.

Dans le cadre de la réalisation d'un business plan ou business model pour le (la) porteur de projet, les conditions financières seront à définir contractuellement et par écrit, par les parties en présence.

Lorsqu' une ou plusieurs demandes de prestations sont demandées à un (e) expert* (e) par un (une) porteur de projet dans la phase pré-crédation, ou proposées par un expert (e) à un (e) au porteur de projet, Cette prestation ou ces prestations devront être définies et précisées dans tous leurs effets, contractuellement et par écrit par les parties en présence.

- Respecter un devoir de confidentialité dans le cadre de la mission qui lui est confiée.
- Dès l'immatriculation de l'entreprise, quelque soit sa forme juridique, le (la) porteur de projet devenu « entrepreneur (e) » pourra solliciter le ou les experts* qui l'ont accompagné.

Les experts* doivent avoir conscience que la qualité de l'accompagnement, définira leurs éventuelles et futures relations commerciales contractuelles.

- Dans ce cadre, l'expert* sollicité devra proposer au porteur de projet devenu « Entrepreneur » une tarification privilégiée, appropriée à son statut d'entreprise « **en phase de démarrage** » cette proposition devra couvrir les deux premières années de l'entreprise, et la ou les prestation (s) devront faire l'objet d'un engagement contractuel entre les parties.

L'association « **Entreprendre Ensemble** » ne participe à aucune négociation commerciale ou financière entre les parties, elle se contente d'une mise en relation auprès du porteur de projet, sans aucun engagement de sa part et rappelle qu'en adhérant à l'association tous les adhérents quelque soit leur qualité de membre ou adhérents « Experts* » s'engagent à assumer l'entière responsabilité de leurs choix, de leur actes et préconisations, fussent-ils bénévoles.

Les engagements « Entreprendre Ensemble »

Dès la demande d'adhésion d'un membre comme expert* au sein du réseau :

« Entreprendre Ensemble » s'engage :

- A examiner sa demande écrite et lui faire part de sa décision oralement et ou par mail.
- A diffuser les coordonnées des experts adhérents, aux porteurs de projet, dès leur adhésion acceptée, encaissée et enregistrée.
Cependant, aucune pression ne saurait être exercée auprès des porteurs de projet et ou entreprises, car il n'entre pas dans le rôle de l'association d'imposer un quelconque choix qui pourrait nuire au libre arbitre et / ou à la décision personnelle du porteur de projet.
- A respecter le libre marché et la concurrence. Aucune exclusivité n'est consentie et l'association accepte l'adhésion de plusieurs experts* dans les mêmes domaines professionnels.
- L'association « Entreprendre Ensemble » se réserve le droit d'inscrire, avec son accord, un membre cotisant de base sur le fichier expert* (dès lors qu'il en a les compétences) en reconnaissance de services rendus à l'association, de sa fidélité et de son soutien actif durant une longue période.
- La cotisation de membre expert* qui est révisable annuellement, fera l'objet d'un reçu adressé à l'expert* adhérent pour la justification de ses frais professionnels.
- Le paiement de la cotisation vaut acceptation des conditions de la charte « expert »* **qu'elle ait été signée ou non.**
- « Entreprendre Ensemble » se réserve le droit de supprimer de la liste des experts*, le ou les membres qui n'auront pas respecté les engagements de la charte, le tout sans aucune indemnité ni aucun remboursement au prorata temporis de la cotisation initiale.
- Le non paiement de la cotisation annuelle d'un membre de l'association, quelque soit sa qualification ou son montant mettra fin à sa qualité de membre de l'association et notamment à sa qualité de membre expert*.

Nos besoins « experts* » ci-dessous :

Tous les domaines permettant aux porteurs de projets et entrepreneurs d'être performants dans leur projet et/ou entreprise.

- *Dans le cadre de cette charte, nous entendons par le terme expert : Un « connaisseur » Homme ou femme compétent (e) et expérimenté (e) dans le domaine dont il s'agit, et fort versé(e) en ce domaine par une longue pratique ou par une grande compétence.
La diffusion d'une liste d'experts* ne saurait engager la responsabilité de l'association « Entreprendre Ensemble » car le libre choix de l'intervenant est du ressort du porteur de projet et ou de l'entrepreneur.*

- Avocats
- Avocats d'affaires
- Conseils juridiques
- Experts Comptables
- Experts Patrimoine
- Marketing projet
- Formation
- Domaine confiance en soi
- Domaine Commercial
- Domaine Organisationnel
- Domaine des comportements
- Domaine Radio Vidéo
- Domaine Graphisme - Site internet – communication- Réseaux sociaux
- Domaine Prise de parole en public
- Domaines de l'audit et du Conseil Bancaire

Cette liste n'est en aucun cas exhaustive